

LA HAYE-FOUASSIÈRE

Département de Loire Atlantique (44)



PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°5

Suppression de l'Emplacement Réservé n°1

Evolution du règlement et du zonage dans le centre-bourg

P4 – Documents relatifs à l'organisation et le déroulé de l'Enquête Publique

LA HAYE
FOUASSIÈRE

Février 2026

Version APPROBATION

Dossier approuvé lors du conseil municipal du 05/02/2026

DOCUMENT	
Titre	Documents relatifs à l'organisation et le déroulé de l'enquête publique – <i>Modification n°5 du PLU</i>
Nombre de pages	9pages
Documents	6

REFERENCES DOCUMENT

Référence du document	Intitulé	Date validation
vapro_modif5PLU_P4_EP	Version approbation de la modif du PLU	26/02/2026

SIGNATURES

Rédacteurs	Vérificateur	Approbateur
Loïc DUMONT Directeur des Services Techniques	Gwenaëlle EVIN Directeur Général des Services	Vincent MAGRÉ Maire

SOMMAIRE

Document 1 : Décision du Tribunal Administratif de Nantes n°E25000215/44 du 10/10/2025 désignant le commissaire enquêteur et son suppléant

Document 2 : Arrêté du Maire n°2025-328-DG prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°5 du PLU

Document 3 : Affiche « Avis d'Enquête publique »

Document 4 : Certificats d'affichage des « Avis d'enquête publique »

Document 5.1 : Articles de presse réglementaires publiés sur Ouest France et Presse Océan le 08/11/2025

Document 5.2 : Articles de presse réglementaires publiés sur Ouest France et Presse Océan le 08/12/2025

Document 1

Décision du Tribunal Administratif de Nantes n°E25000215/44 du 10/10/2025 désignant le commissaire enquêteur et son suppléant

N°E25000215/44

REPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Par une lettre, enregistrée le 3 octobre 2025, le maire de la Haye-Fouassière demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « la modification n°5 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Haye-Fouassière (44) portant sur la suppression de l'Emplacement Réservé n°1 et l'évolution du règlement et du zonage dans le centre-bourg. ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Bernard PACORY, officier de la marine en retraite, demeurant à Saint-André-des-Eaux (44117) est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Christian KESSLER, architecte à la retraite, demeurant à Bouguenais (44340) est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de la Haye-Fouassière, à Monsieur Bernard PACORY et à Monsieur Christian KESSLER.

Fait à Nantes, le 10 octobre 2025.

Par délégation, pour le président,
La première vice-présidente,



Frédérique Specht-Chazottes

Document 2

Arrêté du Maire n°2025-328-DG prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°5 du PLU

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

**LA HAYE
FOUASSIÈRE**

ARRÊTÉ n° 2025-328-DG

ARRÊTÉ DU MAIRE

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le maire de la commune de La Haye-Fouassière

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 101-2 et suivants, L 151-1 et suivants, et R 153-9 et suivants,

VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 123-1 et suivants, et R 123-1 à R 123-25,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Haye-Fouassière approuvé le 18 octobre 2012,

VU la délibération n°DEL 2018-23-12 en date du 26/03/2018 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Haye-Fouassière,

VU la délibération n°DEL 2021-03-10 en date du 19/03/2021 approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Haye-Fouassière,

VU la délibération n°DEL 2022-12-15 en date du 15/12/2022 approuvant la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Haye-Fouassière,

VU la délibération n°DEL 2025-06-01 en date du 26/06/2025 prescrivant la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Haye-Fouassière,

VU le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux articles R.731-1 à R.731-8 ;

VU la décision n°E25000215/44 en date du 10/10/2025 par laquelle Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Bernard PACORY, Officier de la marine en retraite, en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Christian Kessler comme commissaire enquêteur suppléant,

VU les pièces du dossier de la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête publique,

VU les avis émis par les personnes publiques associées et annexés au dossier soumis à enquête,

ARRÊTE

Article I.

Il sera procédé à une enquête publique sur la projet de modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de la Haye-Fouassière qui a pour objets :

- La suppression de l'Emplacement Réserve n°1
- Des évolutions du règlement et du zonage dans le centre-bourg

Article II.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés **du 24 novembre 2025 9h00 au 23 décembre 2025 12h30**, soit 30 jours consécutifs, à la Mairie de La Haye-Fouassière (6 rue de la Gare) aux jours et heures d'ouverture habituels, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au Commissaire Enquêteur.

Commissaire Enquêteur
Mairie
6, rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIERE

Avec la mention « modification du PLU »

Ou par mail à l'adresse suivante : accueil.services.tech@la-haye-fouassiere.fr

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune : www.la-haye-fouassiere.fr, sur la dossier papier consultable en mairie ainsi que sur un poste informatique en mairie.

Seuls les observations et courriers parvenus pendant la durée légale de l'enquête publique seront pris en compte par le commissaire enquêteur.

Article III.

Monsieur Bernard PACORY, Officier de la marine en retraite, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Christian KESSLER en qualité de commissaire enquêteur suppléant par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 10 octobre 2025.

Article IV.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie de la Haye-Fouassière aux dates et heures ci-après pour recevoir directement les observations du public

Permanence N°	Date	Heure	Lieu
1-Ouverture	24/11/2025	09h00-12h30	Bureau RDC
2-Permanence	8/12/2025	09h00-12h30	Bureau RDC
3-Permanence	12/12/2025	14h00-17h00	Bureau RDC
4-Permanence	17/12/2025	09h00-12h30	Bureau RDC
5-Fermeture	23/12/2025	09h00-12h30	Bureau RDC

Article V.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Après examen des observations consignées ou annexées au registre, le commissaire enquêteur transmettra le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées au Maire dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer, par délibération, sur l'approbation du projet en sa version définitive.

Article VI.

Le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) dont l'avis sera joint aux pièces du dossier d'enquête.

Article VII.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront publiés sur le site Internet de la commune et tenus à la disposition du public à la mairie de la Haye-Fouassière située 6 rue de la Gare, aux jours et heures d'ouverture habituels pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Article VIII.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du Maire, 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans les journaux diffusés dans le Département de Loire-Atlantique désignés ci-après :

- Ouest France
- Presse Océan

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tous autres procédés en usage dans la Commune. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire. Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- Avant l'ouverture de l'enquête et ce qui concerne la première insertion
- Au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion

Article IX.

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- Au préfet de Loire-Atlantique
- Au Président du Tribunal Administratif de Nantes
- Au commissaire enquêteur

Madame la Directrice Général des Services et Monsieur le préfet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Haye-Fouassière, le 04/11/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

M A I R I E d e L A H A Y E - F O U A S S I È R E

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté Municipal en date du 04/11/2025
Monsieur le Maire ouvre une enquête publique
à la Mairie, 6 rue de la Gare - 44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE

**Du lundi 24 novembre
au mardi 23 décembre 2025**

**PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA HAYE-FOUASSIERE
MODIFICATION N°5**

**La suppression de l'Emplacement Réservé n°1
Évolutions du règlement et du zonage dans le centre-bourg**

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 30 jours consécutifs du 24 novembre au 23 décembre 2025 inclus. Le dossier d'enquête déposé à la Mairie sera mis à la disposition du public qui pourra prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête :

Aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie :

Lundi, mardi, mercredi : 9H - 12H30 / 14H - 17H

Jeudi : fermeture au public

Vendredi : 9H - 12H30 / 14H - 17H

Samedi : 9H - 12H

Qu les adresser par écrit à l'attention de M. Bernard PACORY (Officier de la marine à la retraite) chargé de la fonction de commissaire enquêteur, à l'adresse de la Mairie - 6 rue de la Gare - 44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE, en vue de les annexer au registre.

Qu les adresser par voie électronique via l'adresse mail : accueil.services.tech@la-haye-fouassiere.fr

Le Commissaire-enquêteur, Monsieur Bernard PACORY se tiendra à la disposition du public en mairie aux jours et heures suivants :

- Lundi 24 novembre 2025 de 9h à 12h30
- Lundi 8 décembre 2025 de 9h à 12h30
- Vendredi 12 décembre 2025 de 14h à 17h
- Mercredi 17 décembre 2025 de 9h à 12h30
- Mardi 23 décembre 2025 de 9h à 12h30

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet suivant :
<http://www.la-haye-fouassiere.fr>

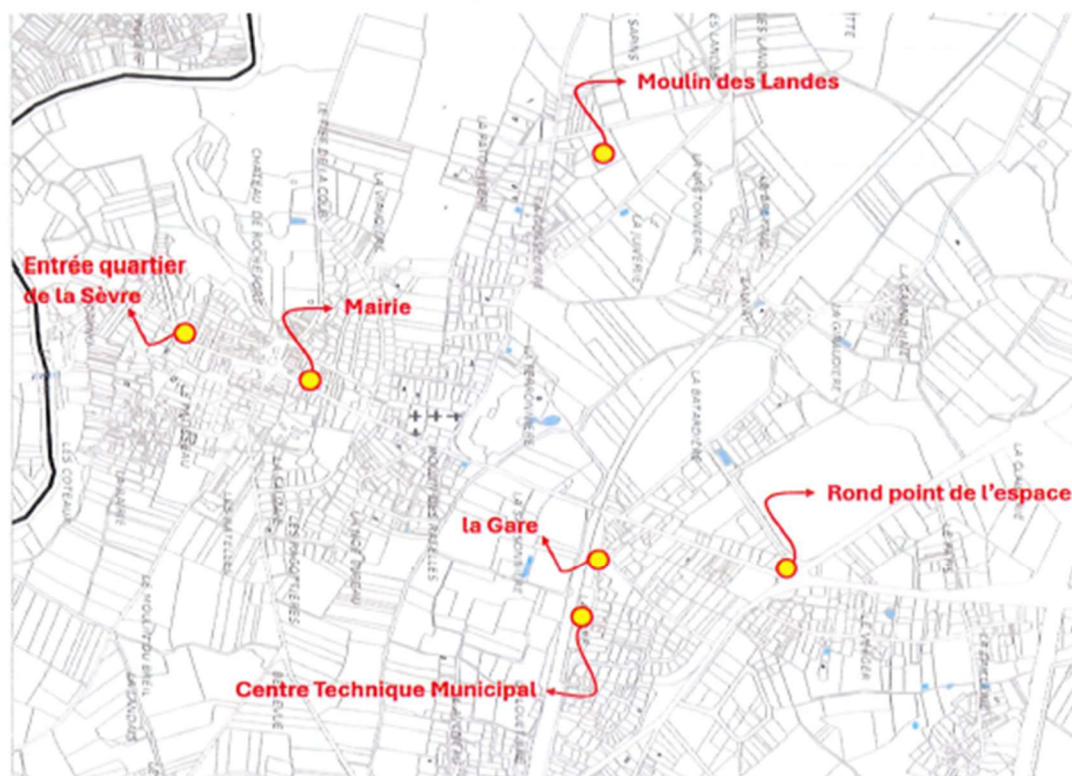
Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie.

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le projet de modification n°5 du PLU, éventuellement modifié à la suite des observations, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, autorité compétente.

**LA HAYE
FOUASSIÈRE**

Je soussigné Vincent MAGRE, Maire de la commune de la Haye-Fouassière, certifie que l'avis d'enquête publique, concernant la modification n°5 concernant la Suppression de l'Emplacement Réservé n°1 et des Evolutions du règlement et du zonage dans le centre-bourg est intégralement affiché et sera maintenu en différents point du territoire communal (Cf. cartographie ci-dessous) à compter du 14 novembre 2025 et pour toute la durée de l'enquête soit jusqu'au 23 décembre 2025 inclus.

Plan d'implantation des affichages



Fait à la Haye-Fouassière, le 14/11/2025

Vincent MAGRE
Maire de la Haye-Fouassière

Le sceau officiel de la Mairie de la Haye-Fouassière, une commune de la Loire-Atlantique. Il est circulaire, avec le nom de la commune et le département inscrits. Au centre, il y a un blason. Une signature manuscrite est posée sur le sceau.



Document 5.1

Articles de presse réglementaires publiés sur Ouest France et Presse Océan le 08.11.2025

Ouest-France Loire-Atlantique
8 - 9 novembre 2025

Presse Océan
Samedi 8 novembre 2025

Commune de LA HAYE-FOUASSIÈRE Enquête publique relative au projet de modification de droit commun n° 5 Plan local d'urbanisme

AVIS

Le public est informé que, par arrêté municipal n° 2025-328-DG en date du 4 novembre 2025, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n° 5 du PLU.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 30 jour consécutives du 24 novembre au 23 décembre 2020 inclus.

Cette modification a pour objets : la suppression de l'emplacement réservé n° 1 et des évolutions du règlement et du zonage dans le centre-bourg.

Le commissaire enquêteur, M. Bernard Pacory se tiendra à la disposition du public en mairie aux jours et heures suivants :

- lundi 24 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30,
- lundi 8 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30,
- vendredi 12 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 17 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30,
- mardi 23 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou par voie électronique directement à : accueil.services.tech@la-haye-fouassiere.fr.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet suivant :

<http://www.la-haye-fouassiere.fr>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la commune et tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie, un mois après la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Commune de LA HAYE-FOUASSIÈRE Enquête publique relative au projet de modification de droit commun n° 5 Plan local d'urbanisme

AVIS

Le public est informé que, par arrêté municipal n° 2025-328-DG en date du 4 novembre 2025, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n° 5 du PLU.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 30 jour consécutives du 24 novembre au 23 décembre 2020 inclus.

Cette modification a pour objets : la suppression de l'emplacement réservé n° 1 et des évolutions du règlement et du zonage dans le centre-bourg.

Le commissaire enquêteur, M. Bernard Pacory se tiendra à la disposition du public en mairie aux jours et heures suivants :

- lundi 24 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30,
- lundi 8 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30,
- vendredi 12 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 17 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30,
- mardi 23 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou par voie électronique directement à : accueil.services.tech@la-haye-fouassiere.fr.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet suivant :

<http://www.la-haye-fouassiere.fr>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la commune et tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie, un mois après la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Document 5.2

Articles de presse réglementaires publiés sur Ouest France et Presse Océan le 08.12.2025

Lundi 8 décembre 2025 Loire-Atlantique ouestfrance	Presse Océan Lundi 8 décembre 2025
Avis administratifs Commune de LA HAYE-FOUASSIERE Projet de modification de droit commun n° 5 Plan local d'urbanisme AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Le public est informé que, par arrêté municipal n° 2025-328-DG en date du 4 novembre 2025, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n° 5 du PLU. Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 30 jours consécutifs du 24 novembre au 23 décembre 2025 inclus. Cette modification a pour objets : la suppression de l'emplacement réservé n° 1 et des évolutions du règlement et du zonage dans le centre-bourg. Le commissaire enquêteur, M. Bernard Pacory se tiendra à la disposition du public en mairie aux jours et heures suivants : - lundi 24 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30, - lundi 8 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30, - vendredi 12 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, - mercredi 17 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30, - mardi 23 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30. Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou par voie électronique directement à : accueil.services.tech@la-haye-fouassiere.fr Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet suivant : http://www.la-haye-fouassiere.fr Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête ; Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune et tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie, un mois après la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.	Avis administratifs Commune de LA HAYE-FOUASSIERE Projet de modification de droit commun n° 5 Plan local d'urbanisme AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Le public est informé que, par arrêté municipal n° 2025-328-DG en date du 4 novembre 2025, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n° 5 du PLU. Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 30 jours consécutifs du 24 novembre au 23 décembre 2025 inclus. Cette modification a pour objets : la suppression de l'emplacement réservé n° 1 et des évolutions du règlement et du zonage dans le centre-bourg. Le commissaire enquêteur, M. Bernard Pacory se tiendra à la disposition du public en mairie aux jours et heures suivants : - lundi 24 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30, - lundi 8 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30, - vendredi 12 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, - mercredi 17 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30, - mardi 23 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30. Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou par voie électronique directement à : accueil.services.tech@la-haye-fouassiere.fr Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet suivant : http://www.la-haye-fouassiere.fr Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête ; Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune et tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie, un mois après la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.